

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERTIONS

Séance du 28 juin 2021

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

**Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°7**

EXPOSE DES MOTIFS

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Considérant l'éligibilité de plusieurs agents à un avancement de grade et les orientations définies dans le cadre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et considérant également l'intérêt pour la ville de disposer :

- d'un agent expérimenté en capacité d'assurer des fonctions d'encadrement supérieur et de participer à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative et du développement du territoire, il est proposé de procéder à la création d'un poste à temps complet d'attaché territorial principal ;
- d'un agent, disposant d'un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle, en capacité d'assurer l'encadrement d'équipes et le contrôle de travaux confiés aux entreprises dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'entretien et de la conservation du domaine de la collectivité, il est proposé de procéder à la création

d'un poste à temps complet de technicien territorial principal de 1^{ère} classe ;

- d'un agent, disposant d'un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle, en capacité de concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, d'encadrer une équipe d'animation, de participer à la conception du projet d'animation de la collectivité et à la coordination d'une ou plusieurs structures d'animation, il est proposé de procéder à la création d'un poste à temps complet d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe ;
- d'un agent expérimenté pour assurer des tâches techniques d'exécution spécialisée dans les domaines de la voirie et de l'entretien des bâtiments municipaux, il est proposé de procéder à la création de deux postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- d'un agent en charge de la mise en œuvre d'activités d'animation dans le secteur de la petite enfance nécessitant une compétence reconnue, il est proposé de procéder à la création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Considérant également la nécessité de stabiliser les effectifs des agents en charge de mettre en place des activités d'animation et de loisirs (périscolaire, accueil de loisirs...), il est proposé de procéder à l'intégration de deux agents employés régulièrement en vacation en procédant à la création de deux postes à temps non-complet d'adjoint d'animation à hauteur de 32/35^{ème}.

Considérant, par ailleurs, les restrictions médicales définies par le médecin de prévention pour plusieurs agents permanents occupant les fonctions d'Atsem au sein des écoles municipales, il est proposé de procéder à la création d'un poste en Parcours Emploi Compétences en soutien à leurs fonctions. Pour mémoire, ce dispositif aidé s'adresse à toute personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles d'accès à l'emploi. Il prend la forme d'un contrat à durée déterminée de 6 à 12 mois avec, pour l'employeur, une obligation de formation et d'accompagnement du salarié. En contrepartie, l'employeur reçoit une participation de l'Etat située entre 40 % et 80 % du SMIC.

Considérant enfin :

- l'intégration dans les effectifs d'un agent contractuel en charge de fonctions d'entretien et d'animation ;

- l'octroi d'une participation de l'Etat pour le renouvellement d'un contrat aidé ;
- le recrutement d'un brigadier-chef principal de police municipale ;

il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création :

- d'un poste à temps complet d'attaché territorial principal ;
- d'un poste à temps complet de technicien territorial principal de 1ère classe ;
- d'un poste à temps complet d'animateur territorial principal de 2ème classe ;
- de deux postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe
- d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
- d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ;
- de deux postes à temps non-complet d'adjoint d'animation à hauteur de 32/35ème ;
- d'un poste à temps complet sous contrat « Parcours Emploi Compétences ».

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs seront inscrits par décision modificative au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2021.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1^{er} juillet 2021.

Extrait conforme

Le Maire,


Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	21 juin 2021
- Convocation distribuée le :	21 juin 2021
- Affichage du compte-rendu le :	02 juillet 2021
- Affichage du procès-verbal le :	30 septembre 2021

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME HOUSSIN, MME CREUSOT, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- M. PERRI à M. CHEVARDÉ

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CHEVARDÉ

Pour extrait

Michel BREUILLE,



Michel Breuille